



Relance pour facture impayée de mon ex compagnon

Par **Ceaim**, le 19/12/2015 à 16:15

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex-compagnon depuis août 2015.
Son forfait pour un téléphone mobile était en son nom mais c'est mon compte bancaire qui était notifié pour le prélèvement mensuel ainsi que mon adresse mail pour les contacts (en plus de l'adresse postale).

J'ai retiré mon autorisation de prélèvement, sur le conseil de ma banque.

J'imagine que le créancier n'arrive pas à trouver mon ex-compagnon, celui-ci ayant pris soin de "disparaître" sans laisser d'adresse.

Le créancier m'envoie des mails de relances, sans préciser le nom de l'abonné mais juste son numéro d'identifiant.

Suis-je concernée par les impayés de mon ex ? Suis-je sensée recevoir les mails du créancier ? Les envois par mails sont-ils considérés comme des courriers "officiels" ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **youris**, le 19/12/2015 à 16:33

bonjour,

si le prélèvement était sur votre compte bancaire, cela signifie que pour l'opérateur téléphonique, c'est le titulaire du compte donc vous, qui devez payer.

l'opérateur n'est pas concerné par les arrangements que vous aviez avec votre compagnon. mais tant que l'opérateur n'a pas fait de procédure judiciaire à votre encontre, vous ne risquez rien.

salutations